

Thierry Couzin

Empire ou fédération? L'équilibre fragile du principe unitaire dans les pays dissemblables de la Couronne d'Espagne

La protection au Prince était dans la période moderne un gage d'autonomie. «Ma sè si corre pericolo della libertà, non che dello Stato, cedendo, non si deve recare à vergogna il mettersi sotto il Dominio d'altri; pur che questi sia di tal potenza, che ti possa difendere»¹. Les Capouans pour accéder à la liberté se mirent lors de la descente péninsulaire de Charles VIII en 1494 sous la protection des Français, puis pour s'en défaire sous celle des ducs de Milan et les Pisans s'affranchirent moyennant une rançon du patronage de la République de Venise puis choisirent leurs anciens ennemis Florentins pour assurer leur défense. «Nessun

Principe perseverare à mai nella protezione di quello Stato, che gli è più di dano, che d'utile»². La notion de sécurité publique apparaît pour la première fois dans la péninsule italique dans l'ensemble organique de la République de Venise en 1447: «Sicut omnes optime intelligere possunt, necessarium sit, pro evidentissimo commodo Status nostri», puis en 1448: «Cum de Glara abduae et aliis locis nostri Lombardia pro securitate Statuti relegato fuerunt nonnulli suspecti» enfin parachevée en 1480: «Occurrunt quotidie multe et varie provisiones Statuti nostro pertinentes, que necessario faciende sunt pro salute et conservatione ipsius Status»³.

¹ G. Botero, *Della Ragion di Stato e delle cause della grandezza delle città* (1598), Arnaldo Forni, Bologna, 1990, p. 179.

² Ibid.

³ A. Tenenti, *Dalla «Ragion di Stato» di Machiavelli a quella del Botero*, dans A. Enzo

La nomination du florentin François Guichardin comme ambassadeur à la cour de Ferdinand d'Aragon en 1511 répondit à des motivations d'ordre diplomatique complexe puisqu'il s'agissait de justifier le maintien de l'alliance des Toscans avec la France à une époque où Jules II avait réussi à coaliser toute l'Europe contre François 1^{er} tandis que le Roi Catholique s'apprêtait à frapper ce dernier en Navarre et en Italie. L'année suivante la défaite des Espagnols à Ravenna le jour de Pâques contre les Français les Dix mandatèrent Guichardin afin de s'assurer du soutien du Gonfalonier Soderini. Peine perdue puisque la punition de la ligue papale et des Espagnols contre Florence consista après la mise à sac de Prato à imposer à la ville le retour des Médicis achevant ainsi le mouvement panique que Charles VIII avait insufflé à la péninsule italique à partir du 29 août 1494⁴.

Les réalités apparaissent ainsi particulièrement bien entremêlées lors de moments où un événement fait basculer les alliances d'un pays à l'autre et malgré les efforts de Philippe II le roi catholique continua à être le souverain nominal de vingt-deux royaumes régnant sur vingt-deux capitales. En témoignent la titulature de telle correspon-

dance d'Hernan Cortes rédigé à Cuyacan au Mexique à destination de l'empereur Charles-Quint le 15 mai 1522: «Muy alto y potentissimo Principe, muy catolico è investissimo Emperador, Rey e Senor. Con la presente envio à vuestra cesarea majestad larga y particular relacion de las cosas subcedidas en esta Nueva Espana»⁵.

Dès 1527 Bartolomé Las Casas avait estimé qu'il était légitime de voir dans la découverte de l'Amérique une partie du continent Atlantide englouti par un déluge décrit par le récit d'Hérodote afin de poser la question de l'origine de la langue naturelle⁶. En 1540 un manuscrit du docteur Roldan précisa que les Indiens des îles et de terre ferme de la mer Océane soumis au pouvoir de la couronne de Castille tenaient à la fois de la perte de la langue parfaite chez les descendants des Hébreux des dix tribus d'Israël dispersés parce qu'ils avaient péché contre l'Éternel et de sa rédemption dans le Nouveau Monde. À partir des années 1530 les héritiers de Christophe Colomb revendiquèrent auprès du fisc espagnol des droits acquis sur les terres américaines et à cet effet le chroniqueur officiel de l'empereur Habsbourg Gonzalo Fernandez de Oviedo élaborait une généalogie bi-

Baldini (dir.), *Botero e la «Ragion di Stato»*, Convegno, Leo S. Olschki, Firenze, 1992, pp. 13-14.

⁴ E. Cutinelli-Rendina, *Entre diplomatie familiale et diplomatie publique Guichardin en Espagne auprès du Roi Catholique*, «Cahiers de la Méditerranée», 2009, 78, pp. 231-239.

⁵ Don Martin Fernandez Navarrecette,

Don Miguel Salvà, Don Pedro Sainz de Baranda, *Coleccion de Documentos inéditos para la historia de Espana*, Madrid, 1842, Tomo I, pp. 11-12.

⁶ P. Vidal-Naquet, *L'Atlantide et les nations*, dans Id. *La démocratie grecque vue d'ailleurs. Essais d'historiographie ancienne et moderne*, Flammarion, Paris, 1990, pp. 148-149.

blique de l'origine des populations américaines. Il en déduisit que les Indes occidentales désignaient ce que les Anciens appelaient les Hespérides et que les provinces et royaumes qui prirent jadis le nom de leurs fondateurs avaient appartenu à la seigneurie d'Espagne dès le règne de son douzième roi Hespéros: «Ainsi sur la base d'un droit ancien Dieu rendit à l'Espagne cette possession après tant de siècles. Et il appert clairement que la divine justice a voulu que cette chose soit sienne, le soit à nouveau et perpétuellement»⁷.

En Espagne même selon l'opinion du Vénitien Paolo Tiepolo en 1563: «Les nobles de Castille possèdent de vastes pays et d'assez belles terres, mais leurs juridictions et leurs forces sont très limitées; en définitive ils ne rendent pas la justice; ils ne peuvent lever aucun tribut sur leurs peuples et n'ont ni forteresses, ni soldats, ni armes nombreuses...à la différences des seigneurs d'Aragon lesquels, bien que de moindre état, usurpent cependant plus grande autorité»⁸. Si la procédure de la *visita* comme organe de contrôle des officiers castillans remontait aux statuts de Tolède en 1480 l'extension de ses attributions pour ainsi

dire inquisitoriale puisque leur intervention dans les *audiencias* étaient dites extraordinaires du fait qu'ils détenaient d'importants dossiers tenus secrets sur les officiers ne rendaient compte qu'au roi seul et prononçaient des décisions sans appels. La première *visita* ordonnée par le roi fut menée par Don Pedro de la Gasca dans le royaume de Valence en 1540 et par la suite la procédure fut étendue aux territoires excentrés d'Italie puis d'Amérique⁹. Or, c'est la confrontation entre l'autoconsommation et les profits réalisés par la réexportation de métaux précieux depuis Séville en 1579 qui explique la différenciation entre les régions gênant l'émergence de la nation dans les sept provinces de l'Estrémadure, Cordoue, Jaén, Grenade, Zamora, Madrid et Valladolid furent l'expression¹⁰. La monarchie hispanique au temps de sa plus grande extension dut finalement essuyer une série de révolutions qui conduisirent en 1640 à la sécession du Portugal et de la Catalogne et dans le royaume de Naples à la provisoire émergence des robins avant leur ennoblissement¹¹. Voilà qui situe le contexte dans lequel se déroula un procès relaté par Antonio Perez le secrétaire par-

⁷ A. Gliozzi, *Adam et le Nouveau Monde. La naissance de l'anthropologie comme idéologie coloniale: des généalogies bibliques aux théories raciales (1500-1700)*, Lecques, 2000, pp. 23-24 et 51-52.

⁸ F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*, Vol. II, Armand Colin, Paris, 1990, p. 55.

⁹ G. Macri, *Visitae generales e sistemi di controllo regio nel sistema imperiale spagnolo: un*

bilancio storiografico, «Mediterranea - ricerche storiche», 2008, 13, pp. 385-400.

¹⁰ J. G. Da Silva, *En Espagne. Développement économique, subsistance, déclin*, Mouton, Paris, 1965, pp. 88-89.

¹¹ J. F. Schaub, *La crise hispanique de 1640. Le modèle des «révolutions périphériques» en question*, «Annales H.S.S.», 1994, 1, pp. 119-139.

ticulier de Philippe II le 10 mai 1590:

«Senor. Habiéndose tratado en la junta que como V. M. le mando se hizo a casa del presidente del Consejo de hacienda sobre la prision y castigo de los complices en el delicto de la muerte de Escobedo, y en la ida de Antonio Perez, pus que los unos y los otros son los que le favorecen y asisten; y al bien y auctoridad de la justicia conviene que esten reprimidos y catigados (En marge du manuscrit Philippe II ajouta de sa propre main «Ceci est très bien, et je vais le signer») sin que puedan acudir a Antonio Perez con la publicidad que agora lo hacen; ha parecido que Gil de Mesa y Juan Francisco Mejorin, Genovés, que ayudaron à Antonio perez en la figa que de aqui hizo, podrán ser acusados a à instancias de la guardas y alguaciles como partes interesados en la dicha fuga; y asi se enviaràan poderes dellos par que en Zaragoza se les ponga demanda. Y agora se envia carta a firmar de V.M. por ganar tiempo, para qul Gobernador de Aragon atienda à ajudar à esta acusacion y procure que los dichos sean luego presos.

Cuanto à los complices en el delieto de la muerte del segretario Escobedo, por haberlo sido Juan Rubio y Juan de Mesa que estan en Aragon, para que su acusacion fuese mas cierta como de persona principalmente interesada, se tuvo por conveniente encargado desto lo trato con Escobedo (En marge du manuscrit Philippe II ajouta «Et ceci aussi je le signerais et la signature du Gouverneur me paraît être également bienvenue»).

Y visto el acto del perdon que hizo de la muerte de su padre, parece que predono à Antonio Perez, à Diego Martinez su criado, que aqui està preso, y à todos los demas que en cualquier género, calidad y estado que sean; y que asi no ha lugar el hacerse por su diligencia alguna, y que solo se podrá hacer por la di V.M., enviando el poder que allà se haga parte à instancia de V.M. mandarà firmar siendo servido.

Habiendose entendido al presidente del Consejo de hacienda, lo que el Marqués de Almenara va encargado por orden de V.M. deste negocio de Antonio Perez, y que lo està de nombrar persona para la solecitud dél.

Ha parecido que para que el Gobernador tenga con el marqués y con el que ha de ser nombrado para solicitar, la correspondancia que conviene (En marge du manuscrit Philippe II ajouta: «Le dit papier me sied bien et je le signerais»), y el tratarse el negocio por medio de mas personas sea para hacerse mejor sin desabimiento ni competencias, pues del marqués se cree bien que lo encaminarà à esrte fin; pero para que vaya mas advertido dél y el Gobernador tenga ocasion de dejar de acudir à este negocio como conviene, parece que se le escriba al Marqués la que se le escriba al Marqués lo que va à firmar en este proposito.

Advirtio el protonotario que desde hasta agora, no se han recibido cartas de Zaragoza, ni sobre el negocio de Antonio Perez, ni sobre otro alguno; ni de tres correos que despues aca han ido con despachos importnates para el dicho ne-

gocio se sobre que haga llegado allà ninguno. Y aunque lo de bu- bierca, don tomaron las cartas à un coreo que Manuel Zapata à los principios enviaba acà, se entiende que estarà prevenido y seguro por las cartas que para este efecto se escribieron al Gobernador, Justicia y procurador general de la comu- nidad, y despues acà fueron y vinie- ron correos por alli con seguridad (En marge du manuscrit Philippe II ajoute: «Ce fut très bien de m'aver- tir de ceci et je ferais tout ce qui me conviendra. Et c'est déjà beaucoup car je m'effrayais depuis tant de jours de ne rien recevoir d'eux»); pero porque la dilacion de recibir de allà cartas es muy grande con- forme à la priesa que parece que habia de haber por ser los tiempos para los tiempos para la probanza muy breves y precisos, el protono- tario dijo que enviaria al Goberna- dor traslado de los despachos que se han remitido, de que no hay re- spuesta, sacando del registro en autentica forma las cartas que se han despachados, y una fee sig- nada de que para la demanda y articulacion de Antonio Perez se habian enviado despachos, po- niendo el calendario de los dias en que fueron, y certificando como de aquellos ni de otros algunos no ha venido respuest à sus manos hasta agora. Estos dichos traslados y fee dijo que enviaria duplicados con dos correos que despacho esta noche por diferentes vias, el uno

por Agredar el otro por Tortrera y Daroca.

Parescio que desta diligencia no podia seguirse ningun inconve- niente, y asi se le aprobo, y lo hizo porque si fuese verdad que por al- gunos impedimentos hubies en de- jado de llegar los correos que de acà se envioban o que de allà venian, podrà esto importar para dalles luz de todo y principalmente para que allà se valgan de las fees que dello van, à fin de que no corran los pla- zos y terminos probatorios, con- stando de lo que el negocio pasa, y que en la dilacion no ha habido acà descrido mi falta Frigola Vicecancel- larius Campi»¹².

Un tel document appelle des commentaires. Le meurtre d'Esco- vedo revêt une importance particu- lière puisque ce dernier était secré- taire et avait en outre été envoyé comme ambassadeur du roi dans les Flandres en 1575 mais à ce pro- pos le Génois Sauli dit de lui qu'il pouvait prétendre au titre d'*Uomo di Repubblica* en tant que Valen- cien¹³. Ce sont pourtant deux au- tres Génois Gil de Mesa et Juan Francisco Mejorin qui furent accu- sés, et la *visita* de l'affaire échet à Antonio Perez qui aussitôt envoya ses pouvoirs par une lettre à Sara- gosse au gouverneur d'Aragon afin d'interroger les suspects. Il s'avéra que le complice était le propre asso- cié d'Escovedo et, étant donné qu'il avait imploré le pardon à Antonio Perez et à Diego Martinez, le propre

¹² Don Miguel Salvà, Don Pedro Sainz de Baranda, *Coleccion de Documentos inéditos para la historia de Espana*, Madrid, 1848,

Tomo XII, pp. 7-11.

¹³ F. Braudel, *La Méditerranée et le monde mé- diterranéen au temps de Philippe II* cit., p. 60.

domestique du défunt, et que sa générosité était de notoriété publique son cas fut renvoyé à la grâce de Philippe II.

La bulle *In eam* de Pie V de 1571 chercha à imposer des contraintes aux foires de changes afin de prémunir les collectivités contre la dévaluation de la monnaie courante qu'on appelait alors monnaie réelle ou *res*. Son successeur Grégoire XIII suivit une règle plus complaisante à l'égard du monde des affaires et il reçut avec bienveillance une commission génoise composée d'un dominicain, d'un franciscain et d'un augustinien, dont l'importance était à la mesure du fait que les opérateurs financiers résidant à Madrid étaient alors les principaux bailleurs de fonds du roi catholique¹⁴. Et certes cela éveillait les dynasties apparentées. Ainsi Giovanni Botero accompagna-t-il en 1605 à Madrid les fils aînés de Charles Emmanuel 1^{er} pour en soutenir la candidature au trône laissé vacant par Philippe III. Les intrigues de la cour et la naissance de Philippe IV mirent un terme à cette ambition¹⁵. Or si celui-ci faisant couramment usage de la banqueroute pour s'affranchir de ses créances celle de 1627 eut un retentissement diplomatique important au point de susciter de la part du premier ministre le comte duc Olivares l'ambition de substituer

aux Génois les hommes d'affaires portugais mais la révolte d'Evora en 1637 sanctionna le retrait du projet.

Dans ce jeu complexe d'interactions de la guerre engagée par la sainte Ligue contre le Turc la Corse a occupé une place importante lors de la cession de l'île par la Banque de Saint-Georges à la République en 1562 le Sénat de cette dernière fit appel au gouverneur de Milan le duc de Sessa Gonzalo Fernandez de Cordoba afin d'estimer la sécurité des fortifications dans l'île qui avec l'avis favorable de Madrid y dépêcha son plus habile ingénieur Giovan Giacomo Paleari Fratino. La carrière de ce dernier au service de Philippe II est impressionnante. Envoyé d'abord à Malte en 1565 il se rendit ensuite à Tunis jusqu'en 1569, à Pamplune en 1571 à Cagliari en 1575 il fut chargée ensuite d'inspecter les places d'Oran, Mers el Khébir, Cartagena, Mèlilla jusqu'en 1577, puis de Cadix et Gibraltar en 1579. Il participa ensuite à la conquête du Portugal aux côtés du duc d'Albe en 1580 avant de regagner la Navarre en 1584 et de finir sa carrière en inspectant les principaux ports de Catalogne en 1586¹⁶.

Quant aux associations entre telle ou telle confession et à la re-composition des solidarités que celles-ci ne manquèrent pas de provoquer dans des pays où certes

¹⁴ C. Marsilio, *Dove il denaro fa il denaro. Gli operatori finanziari genovesi nelle fiere di cambio del XVII secolo*, Città del Silenzio, Novi Ligure, 2008, pp. 83-85.

¹⁵ F. Chabod, *Giovanni Botero*, dans Id., *Scritti sul Rinascimento*, Einaudi, Torino,

1981, pp. 352-374.

¹⁶ M. Viganò, *Gènes, l'Espagne, la France et les places de la Corse dans l'année critique 1563*, dans Jean Duma (dir.), *L'espace politique méditerranéen*, CTHS, Paris, 2008, pp. 97-99.

les solutions apportées quoique se renouvelant ne furent jamais simples. Ainsi faut-il distinguer l'Inquisition sécularisée médiévale essentiellement coercitive quoique dès 1213 le Concile de Vienne essaya de modérer les ardeurs de certains, de l'Inquisition fondée à l'initiative de Ferdinand d'Aragon et Isabelle la catholique comme un support essentiellement social du Saint-Office qui laissait place à une forme de compromis par la reconnaissance institutionnalisée en 1553 de l'altérité à l'intérieur de la famille chrétienne¹⁷. Une telle pratique s'étendit au Nouveau Monde et par exemple au Mexique; si le pourcentage d'Indiens dans la population globale était de 97,1 % vers 1570 il baissa ensuite en 1646 pour atteindre 87,2 % et enfin 74 % en 1740 et demeurait tributaire de la hiérarchie issue du catholicisme selon laquelle chaque membre avait une place à part mais graduée suivant les combinaisons du métissage entre Blancs, Noirs et Indiens¹⁸. En Méditerranée la dynamique de l'intégration se fit également en faveur de l'Islam selon des modalités certes différentes. Ainsi les chrétiens capturés qu'ils soient de tradition latine ou grec-

que ayant adhéré à l'Islam associèrent d'autant plus leur ancienne foi à celle qu'ils adoptèrent à Tunis, Alger, Tripoli, Istanbul ou Fez, d'autant plus facilement que Jésus gardait une place dans la lignée des prophètes et de plus retrouvait le culte mariale sous la forme cette fois empruntée du christianisme lui-même¹⁹. Années de crises des sensibilités religieuses bien enserées pourtant dans un tissu social précaire dont témoigna par exemple en 1590 la révolte de paysans aragonais du comté de Ribargurza qui leurs vaudra finalement d'être rattachés au domaine royal²⁰ et qui donnèrent lieu dans les 1580 à des représentations picturales nombreuses assez crues de Murillo, celle d'une *Purissima* à Séville non moins que celle d'une paysanne andalouse aux champs²¹.

Finalement la gageure du texte qui précède consiste à avoir essayé de trouver des traits communs dans le procès de production du territoire. Ainsi les conséquences du siège de Ferrare sous le pontificat de Jules II: «Giulio II intendono, che i francesi per diventarlo dall'assedio di Ferrara, s'accostarono à Modena, diffidandosi di poter diffendere quella città, la celse subi-

¹⁷ J. Contreras, *Clientelismo y parentela en los familiares del Santo Officio*, dans Augustin Redondo (dir.), *Les parentés fictives en Espagne (XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles)*, Colloque, Publications de la Sorbonne, Paris, 1988, pp. 51-69.

¹⁸ J. H. Elliot, *The Spanish world. Civilization and Empire. Europe and the Americas past and present*, Harry N. Abrams, New York, 1991, pp. 74-75.

¹⁹ B. Bennassar, *Conversion ou reniement? Modalités d'une adhésion ambiguë des Chrétiens à l'Islam (XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles)*, «Annales E.S.C.», 1988, 6, pp. 1349-1366.

²⁰ F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II* cit., p. 77.

²¹ R. Mandrou, *Le baroque européen: mentalité pathétique et révolution sociale*, «Annales E.S.C.», 1960, 5, p. 903.

tamente all'Imperatore, sperado di poterla haver poi o per denari o altrimenti, così entratoni l'officiale di Cesare, e prefono il potero, i Francesi che non la volevano rompere con l'imperatore, abbandonarono l'impresa»²².

Dans le cas étudié l'usage du concept de procès est ainsi propre à ouvrir à partir de périodisations très concises sur des durées plus

longues que les traces par lesquelles l'Histoire manifeste son immance ramassent en une unité. On sait ainsi que Charles-Quint décida en 1550 d'étendre la langue Castillane aux Indiens d'Amérique²³ quoiqu'il fallut attendre Napoléon III pour que voit le jour à la faveur de sa brève domination impériale sur le Mexique l'appellation collective de la latinité²⁴.

Paola Nestola

*Dar a faca. História de uma lâmi(n)a:
due assonanze, due sinonimi, una sineddoche?**

Non è facile presentare il denso studio di Adriano Prosperi (*Dare l'anima. Storia di un infanticidio*, Einaudi, Torino, 2005, pp. 374) tradotto dopo un lustro in portoghese (Id., *Dar a alma. História de um infanticídio*, Companhia das Letras, São Paulo, 2010, pp. 528) rispettando il titolo italiano. Così come altri precedenti lavori pubblicati dall'Autore con Einaudi, anche stavolta è un episodio truculento a fare da antiporta a un libro tripartito (*La storia; Gli attori: persone e non persone; La*

giustizia) e particolarmente attento agli attori protagonisti e non, uomini e donne di cui l'*Indice dei nomi e dei personaggi* costituisce una sintomatica lista.

Si tratta, inoltre, di un libro che tiene legati alla lettura anche nella traduzione di Federico Carotti. Testi che seguiremo in queste pagine secondo un percorso per così dire storico-filologico-lessicale e che non trascura aspetti iconografici. L'incisivo titolo del libro pubblicato dalla casa editrice brasiliana *Dar a*

²² G. Botero, *Della Ragion di Stato e delle cause della grandezza delle città* cit., p. 180.

²³ A. Melquiond, *Les Méditerranéens créateurs d'Etats hors la Méditerranée. Langues et cultures méditerranéennes en Amérique et dans la colonisation en général après le XVème siècle*, Mémoire de DEA, J. G. Da Silva (dir.), Université de Nice-Sophia Antipolis, 1992, p. 7.

²⁴ T. Couzin, *Après Braudel. Notes d'historio-*

graphie contemporaine sur la Méditerranée, «Méditerranée - recherches historiques», 2009, 15, pp. 23-24.

* Questo testo è stato presentato nell'ambito di un seminario presso la Faculdade de Letras Universidade de Coimbra il 27 maggio 2011. Il mio sentito ringraziamento per il Professor José Pedro Paiva per lo stimolante invito seminariale.